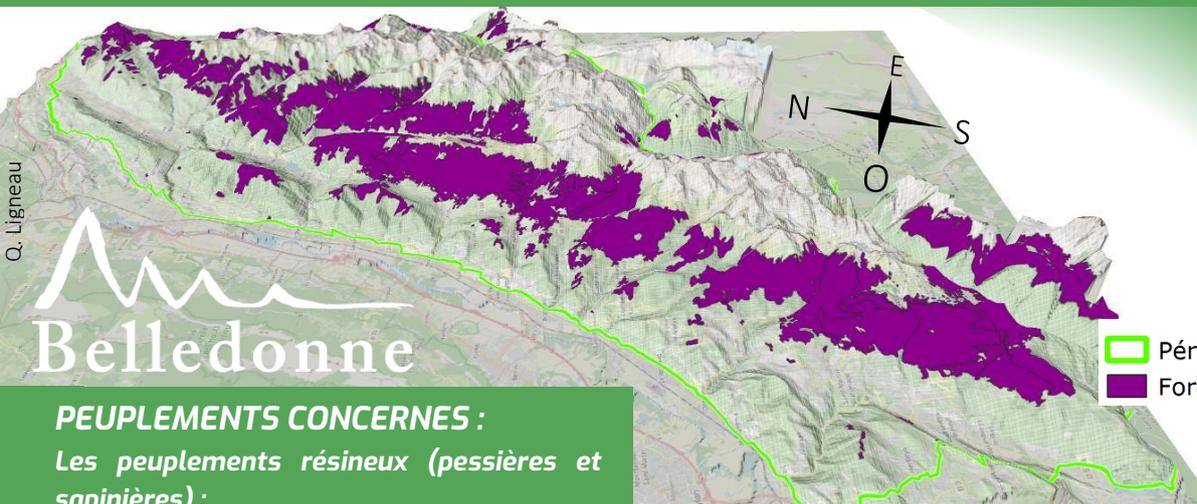


# Itinéraire 2 : Peuplements de l'étage montagnard

Q. Ligneau

## Belledonne



▭ Périmètre de projet de Parc  
▭ Forêt fermée de conifères

### PEUPELEMENTS CONCERNES :

Les peuplements résineux (pessières et sapinières) :

- Réguliers
- Régularisés à TGB de l'étage montagnard (250-350 m<sup>3</sup>/ha)

### ISSUE DE L'ITINERAIRE SYLVICOLE :

Peuplements enrichis et mixtes en gestion irrégulière

Janvier 2021

### OBJECTIFS :

Acquérir et maintenir une gestion irrégulière et diversifier les essences par renouvellement naturel :

- Mixer les essences et laisser des arbres morts pour une meilleure résilience et plus de biodiversité
- Obtenir une structure irrégulière favorable à l'aspect paysager
- Valoriser le bois d'œuvre des parcelles surcapitalisées
- Renouveler les peuplements qui assurent un rôle de protection

### TRAVAUX ELIGIBLES

| Travaux éligibles   | Plafonds de dépenses éligibles                                     |
|---|--|
| <b>Diagnostic</b> sylvicole   | 100 €  |
| <b>Panneau</b> pédagogique  | 20 €/unité   |
| <b>Désignation</b> d'arbres   | 300 €  |
| <b>Coupe de conversion</b> : réduire de 50 m <sup>3</sup> le capital d'un peuplement régularisé à GB/TGB  | Participation jusqu'à 1000 €/ha travaillé, pour couvrir un déficit |
| <b>Coupe d'irrégularisation classique</b> (prélèvement de 15-25% du volume sur pied) : pied à pied ou par trouées inférieures à 2000 m <sup>2</sup> amenant la régénération naturelle | Participation jusqu'à 1000 €/ha travaillé, pour couvrir un déficit |
| Si blocage : favorisation de la régénération naturelle par crochetage (ou autre)  | 3000€/ha travaillé   |



|  |   |
|--|---|
| <b>Enrichissement</b> : à 400 plants/ha selon la liste Matériel Forestier de Reproduction (ex : sapin, érable, sorbier)<br><br>Attention : <ul style="list-style-type: none"><li>- Douglas et cèdre demandent une autorisation</li><li>- Robinier, sequoia et chêne rouge sont proscrits</li></ul> | 6000€/ha regarni<br><br>(= 1200€/ha parcouru) |
| <b>Dégagements/ Nettoiement/ Dépressage</b>  | 2000 €/ha travaillé                           |
| <b>Enlèvement des protections</b> contre le gibier   | 5000€/ha travaillé                            |

Le montant d'aide par bénéficiaire Sylv'ACCTES ne peut pas dépasser 10 000€/an

#### TAUX D'AIDE sur le montant des travaux HT

70% en forêt privée - 50% en forêt publique

#### PRECONISATIONS TECHNIQUES DE GESTION :

- **Diagnostic sylvicole préalable** : Ce diagnostic est obligatoire, permettant d'inventorier la ressource. L'inventaire forestier, réalisé par un professionnel de la gestion forestière agréé, rassemble les éléments suivants : station, accessibilité, habitats à enjeux et zonages environnementaux, objectifs sylvicoles généraux, mesures dendrométriques et essences. Il faudra ajouter à cela une **appréciation de l'impact du changement climatique**, suivie des **préconisations** pour la bonne atteinte de l'objectif sylvicole par zone d'étude homogène.
- **Désignation** : L'opération de sélection des tiges, ou de martelage en forêt publique, doit être réalisée par un gestionnaire forestier agréé, comme une coopérative.
- **En zone humide, ou de forte pente** : préconisation de la coupe à câble, financée jusqu'à 1000€/ha pour couvrir un déficit
- Pas de récolte des **rémanents** : après une coupe, les branches restent en forêt.

#### ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE :

- Conserver **2 arbres morts ou sénescents par hectare**, pour favoriser le développement de la biodiversité associée aux stades matures des arbres et du bois.
- Pour favoriser le développement d'une diversité spécifique associée à des micro-habitats, conserver **2 arbres par hectare** de l'une ou l'autre de ces catégories :
  - o **de fort diamètre,**
  - o **vieux,**
  - o **à cavités.**

